

ERASMUS Troubles des apprentissages :

Depuis 2010, l'ENSFEA a mis en place un groupe d'animation et de professionnalisation sur les troubles des apprentissages (GAP Dys). Il est composé d'enseignants, de conseillers principaux d'éducation et de formateurs en centre de formation pour apprentis. Quatre Inspecteurs sont en appui à ce groupe. Deux séminaires par an sont organisés pour produire des ressources pour la formation et pour monter en compétences sur toutes les questions liées aux troubles des apprentissages. Cette année le service des relations internationales de l'ENSFEA a proposé aux animateurs de GAP de faire un séjour en Europe dans le cadre d'un projet ERASMUS. Nous sommes donc partis fin avril à 10 en Belgique pour étudier, sur le terrain, la manière dont nos voisins belges prennent en charge les troubles des apprentissages à l'école et en dehors du système scolaire, dans les parcours de soins.

Nous avons souhaité rencontrer des partenaires de cette prise en charge, comme des logopèdes (orthophonistes belges), des ortho pédagogues et des psychologues, ainsi que des enseignants, des chefs d'établissements et des responsables de la politique éducative en Wallonie.

Au sommaire de ce numéro

- ERASMUS Troubles des apprentissages :
 - . Connaître le système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles
 - . Qu'est-ce qu'un logopède ?
- Les actions de formation du GAP DYS
- Veille : biblio, sites web
- Annexe : Grille d'alerte dyslexie

Basés pour ce séjour dans la ville de Bruxelles, nous avons souhaité visiter le parlement européen pour avoir une bonne connaissance de cet organe législatif, particulièrement dans le domaine de la politique éducative.



Ainsi nous avons eu la chance d'assister à une séance de la commission éducation grâce à l'invitation de Mme Laure DELACROIX sur la thématique suivante : « Academic further and distance education as part of the European lifelong strategy - consideration of draft report ». Nous tenons à la remercier ainsi que tous les partenaires qui nous ont accueillis avec disponibilité et professionnalisme.



Notre partenaire d'accueil, la « **Fondation dyslexie** », très impliqué dans la formation et la sensibilisation sur la dyslexie, comme dans des actions de lobbying auprès des gouvernements belges, nous a permis de connaître les dispositifs mis en place dans les écoles et lycées. Nous avons aussi échangé sur le repérage des troubles, en nous appuyant notamment sur les grilles qu'ils ont élaborés (Annexe I).

Nous avons rencontré à Mons, une plateforme, « **trajectoires** », qui regroupe différents partenaires de la prise en charge des jeunes dys afin de réaliser des bilans pluridisciplinaires et des remédiation : logopèdes (orthophonistes) psychologues, neurologues, neuro pédiatres, ergothérapeutes, psychomotriciens, psychologues. Il s'agit de proposer aux familles un lieu unique où le diagnostic et la mise en place de remédiation peut se faire de manière coordonnée. Ces professionnels sont aussi en lien avec l'école. Il s'agit de partenaires paramédicaux ou médicaux en libéral, mais leurs interventions font l'objet de prises en

charge pour les familles. Ce dispositif nous a intéressés car en France, nous constatons que les familles créent elles-mêmes un parcours auprès de ces différents intervenants quand elles ont besoin d'un diagnostic ou de soins, ce qui est compliqué et coûteux. Nous avons eu la chance ensuite, d'être accueillis à **l'institut agronomique de La Reid**, à Verviers. La directrice de l'établissement nous a présenté les différentes formations dispensées, et a demandé à une logopède et à une psychologue qui travaillent au sein de l'établissement, de nous présenter leur activité en lien avec la pédagogie. Nous avons découvert la spécificité de ces interventions de logopèdes dans les cours, à raison de 4h par semaine et par élève avec des besoins particuliers. Ces intervenants sont en appui aux jeunes, mais aussi aux enseignants pour des prises en charge adaptées. Nous avons abordé, dans ce cadre, la question des liens avec l'enseignement spécialisé et de l'intégration de certains jeunes qui en relèvent dans le lycée, au sein des filières professionnelles. La Fédération Wallonie-Bruxelles est en effet une des régions d'Europe qui oriente le plus régulièrement ses élèves vers l'enseignement spécialisé en raison de troubles de l'apprentissage, ou d'un retard mental léger par exemple. En dix ans, notent les derniers indicateurs de l'enseignement, le nombre d'élèves inscrits dans le spécialisé a augmenté de 27% dans le maternel, de 14% dans le primaire, et de 20% dans le secondaire. Le

groupe s'est réparti dans différentes classes et sur l'exploitation pour assister à des cours en fonction des disciplines qui nous intéressaient. Ce fut aussi un moment important d'échange avec les enseignants qui travaillent dans cet institut. Le dernier jour nous avons rencontré, à Liège, les membres **de l'agence européenne sur les publics à besoin particuliers et l'école inclusive**, notamment le conseiller actuel du ministre de l'éducation. Nous avons pu, grâce à une discussion sur les différents dispositifs mis en place pour la prise en charge des élèves en situation de handicap, comparer nos deux systèmes et évaluer ce qui est transférable ou ce qui pour nous ne participe pas pleinement de l'inclusion. Ce fut l'occasion pour eux de nous présenter le nouveau « Pacte d'excellence » pour l'enseignement francophone qui sera appliqué à la rentrée 2017¹.

A travers les pages de ce numéro spécial du bulletin du réseau Dys les participants du GAP Dys à ce projet Erasmus+ vont vous présenter des spécificités de la prise en charge des apprenants à besoins particuliers dans le système d'enseignement francophone belge.

Laetitia Branciard

¹ Bosco d'Ottreppe, Les élèves présentant des besoins spécifiques seront mieux accompagnés, 26 mai 2017 <http://www.lalibre.be/actu/belgique/les-eleves-presentant-des-besoins-specifiques-seront-mieux-accompagnes-592843a6cd702b5fbecdf62>

Connaître le système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles

L'organisation générale : Les établissements scolaires

L'expression "établissements scolaires" est synonyme d'"école". L'établissement scolaire désigne une entité scolaire placée sous la responsabilité d'un chef d'établissement qui peut être répartie en plusieurs lieux d'implantation géographique. Chaque école (école primaire, collège ou lycée en France) dépend d'un pouvoir organisateur et appartient à un "réseau" d'enseignement.

Les pouvoirs organisateurs

Le pouvoir organisateur d'un établissement d'enseignement est l'autorité, la ou les personne(s) physique(s) ou morale(s), publique(s) ou privée(s), qui en assume(nt) la responsabilité.

Les pouvoirs organisateurs sont officiels (publics) ou libres (privés).

Les pouvoirs organisateurs officiels sont :

- la Fédération Wallonie-Bruxelles
- les provinces
- les villes
- les communes
- la COCOF - Commission Communautaire française

Les pouvoirs organisateurs libres sont des associations confessionnelles ou non confessionnelles.

Certains pouvoirs organisateurs n'organisent qu'une école, d'autres en organisent plusieurs, jusqu'à plusieurs dizaines. La Fédération

Wallonie-Bruxelles en organise plusieurs centaines.

Les réseaux d'enseignement

On parle aussi bien de :

- deux réseaux : l'officiel - le libre
- trois réseaux :
Fédération Wallonie Bruxelles - officiel
subventionné - libre subventionné
- quatre réseaux :
Fédération Wallonie-Bruxelles - officiel
subventionné - libre subventionné
confessionnel - libre subventionné non
confessionnel.

On distingue également les écoles et les pouvoirs organisateurs selon leur caractère confessionnel et non confessionnel :

- **Enseignement confessionnel**
Relèvent de l'enseignement
confessionnel les écoles et les pouvoirs

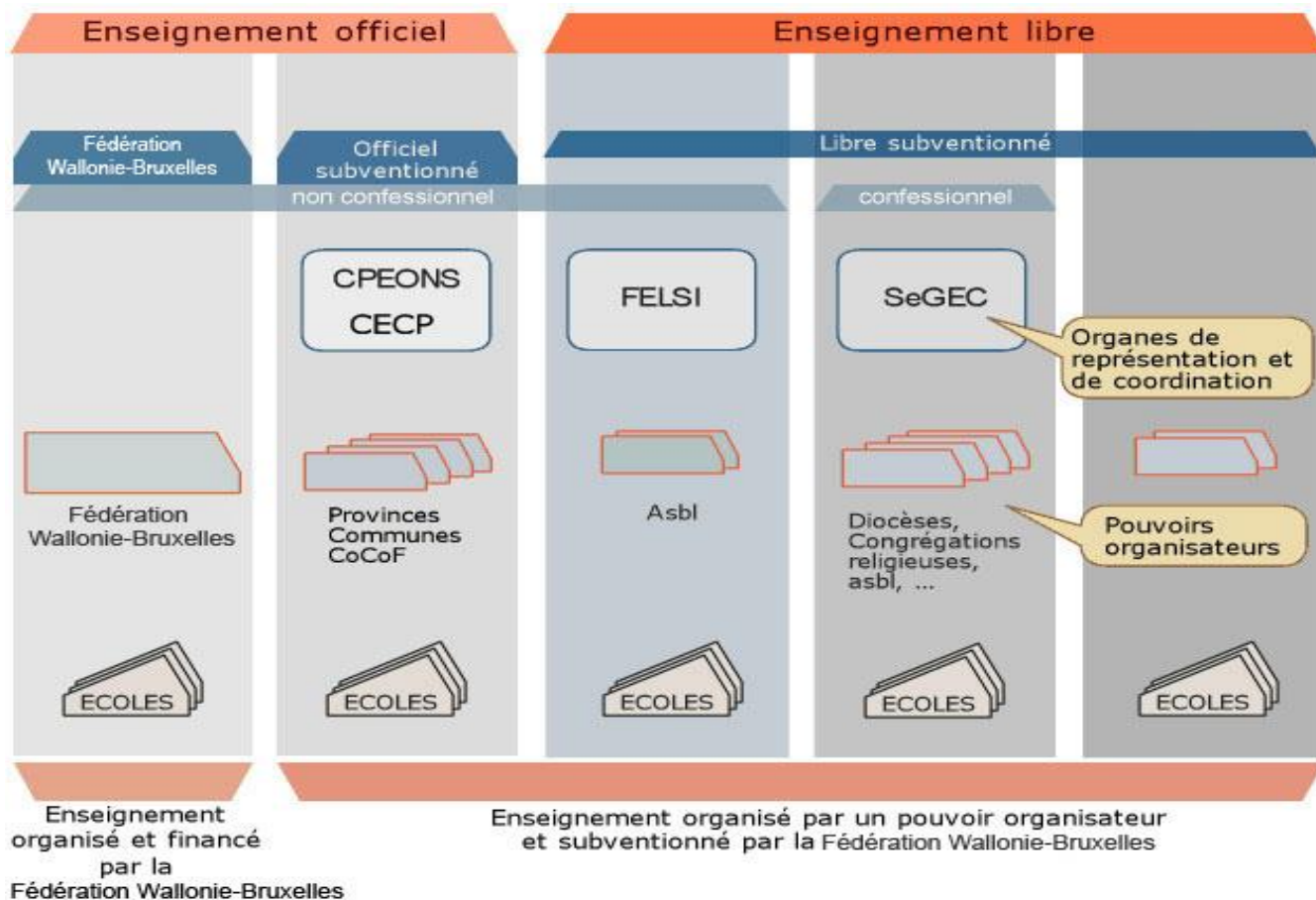
organiseurs qui organisent un enseignement inspiré d'une confession particulière (catholique, protestante, israélite, islamique ou orthodoxe)

- **Enseignement non confessionnel**

Relèvent de l'enseignement non confessionnel les écoles dont le pouvoir organisateur ne se réclame d'aucune confession.

En font partie:

- toutes les écoles organisées par la Fédération Wallonie-Bruxelles (dont les enseignants doivent respecter le décret du 31 mars 1994 sur la neutralité);
- les écoles organisées par les pouvoirs organisateurs affiliés au CPEONS, au CECP et à la FELSI (ces pouvoirs pouvant adhérer au principe de neutralité).



Organisation de l'école maternelle

L'école maternelle est organisée en trois années non-obligatoires cependant la quasi-totalité des enfants la fréquentent, ils sont admis dès l'âge de deux ans et demi. Ces trois années constituent la base de l'enseignement « fondamental ».

Organisation de l'école primaire

L'école primaire est organisée en six années, il y a la première primaire, la deuxième primaire et ainsi de suite. A la fin de chaque année, ont lieu les examens qui déterminent si les élèves sont aptes ou non à passer dans l'année supérieure. A la fin de la sixième année, tous les élèves passent une série d'examens dans différentes matières, les élèves ayant réussi se verront remettre leur Certificat d'Etudes de Base (le CEB).

Organisation de l'école secondaire

L'enseignement secondaire est organisé en six années qui sont appelées : première secondaire, deuxième secondaire...

Bien entendu, l'accès à l'enseignement secondaire n'est possible que pour les élèves en possession de leur CEB.

A partir de la troisième année, l'enseignement est subdivisé en quatre « filières » :

- L'enseignement général
- L'enseignement technique
- L'enseignement artistique
- L'enseignement professionnel

Tableau récapitulatif :

Cycle	Age	Equivalent en France
Maternelle	De 2,5 ans à 6 ans	idem
Primaire	De 6 à 12 ans	Du CP à la 6 ^{ème}
Secondaire	De 12 à 18 ans	De la 5 ^{ème} à la terminale

Organisation des classes

	Système français	Système Belge
Maternelle	Petite Section	1 ^{ère} maternelle
	Moyenne Section	2 ^{ème} maternelle
	Grande Section	3 ^{ème} maternelle
Elémentaire	Cours Préparatoire	1 ^{ère} primaire
	Cours Élémentaire 1	2 ^{ème} primaire
	Cours Élémentaire 2	3 ^{ème} primaire
	CM1	4 ^{ème} primaire
	CM2	5 ^{ème} primaire
Collège	6 ^{ème}	6 ^{ème} primaire
	5 ^{ème}	1 ^{ère} secondaire
	4 ^{ème}	2 ^{ème} secondaire
	3 ^{ème}	3 ^{ème} secondaire
Lycée	2 ^{nde}	4 ^{ème} secondaire
	1 ^{ère}	5 ^{ème} secondaire
	Tale	6 ^{ème} ou Rhéto

Petites particularités :

Le système de notation se fait en pourcentage. Les notes doivent être toutes supérieures à la moyenne.

Il n'y a pas la possibilité de redoubler sa 1^{ère} secondaire (c'est à dire la 5^è en France) puis de redoubler plus d'une fois dans le cycle secondaire : sinon orientation vers un cursus professionnel ou technique.

Les examens sont organisés 2 fois par an, en décembre et en juin. Les périodes de révisions sont appelés des "blocus".

Les horaires de cours sont entre 8h et 15h30.

Toutes les écoles offrent la possibilité de la demi-pension (repas chauds au déjeuner) et la plupart proposent des garderies entre 16h et 18h où l'on aide les enfants à faire leurs devoirs.

Une équipe de professeurs, appelés « horairistes », est en charge de l'organisation des emplois du temps hebdomadaires des classes.

Antoine Galindo

Inspecteur pédagogique

Qu'est-ce qu'un logopède ?

Définition

Logopède est un mot d'origine grecque qui trouve son étymologie dans «logo» (parole) et «paideuô» (former, corriger). La logopédie est le traitement systématique des troubles du langage, à la fois discours et pensée, et instrument de communication.

Selon l'Union Professionnelle des Logopèdes Francophones (UPLF), un ou une logopède est un ou une thérapeute qui s'occupe de l'analyse,

de l'évaluation, de la prévention et du traitement des troubles de la voix, de la parole, du raisonnement logico-mathématique et du langage oral et écrit. Les logopèdes en Belgique sont l'équivalent des orthophonistes en France ou au Canada. Ceux sont des auxiliaires paramédicaux qui exercent une profession ayant pour objectif de provoquer, faciliter, libérer, rétablir ou de contrôler, chez l'enfant comme chez l'adulte, un usage satisfaisant et valorisant des fonctions d'expression et de compréhension du langage.

Cadre mis en place en Belgique

Le logopède exerce ses activités à titre libéral, auprès d'une clientèle privée et ou à titre d'employé au sein des établissements, notamment dans les secteurs suivants :

- Enfants et adolescents :
 - Pré-scolarité: consultations pour nourrissons, crèches ;
 - Enseignement maternel, primaire et secondaire ordinaire ou spécial (tous types) ;
 - Centres de guidance ;
 - Milieux hospitaliers (pédiatrie, orthodontie, O.R.L.).
- Adultes et personnes âgées :
 - Centres et homes pour adultes handicapés mentaux ;
 - Milieux hospitaliers (gériatrie, traumatologie, neuropsychiatrie...) ;
 - Institutions et homes pour personnes âgées ;
 - Centres d'alphabétisation ;
 - Adultes incarcérés.

Certains logopèdes ont un temps plein dans les établissements scolaires. Dans les écoles, leur service est limité à 32 heures par semaine. Le recrutement se fait par candidature spontanée en fonction des besoins dans l'établissement.

L'activité du logopède s'articule entre du temps d'accompagnement, du soin et de la concertation avec les enseignants. Le tout pour une prise en charge de 4 heures par semaine pour un jeune identifié avec des troubles des apprentissages.

Dans les rencontres que nous avons faites, la répartition s'organisait de la façon suivante : 1 à 2 heures en cours avec un travail proche d'une AVS et 1 ou 2 heures de remédiation individuelle dans la structure de formation. Le reste du temps est utilisé pour les réunions de suivi du patient avec l'équipe pédagogique et le centre psycho-médico-social (CPMS).

Les logopèdes jouent également un rôle dans l'information sur les troubles et les préconisations auprès des enseignants ou des parents des enfants suivis. Mais leur impact ne se limite qu'à des propositions d'aide et ou d'aménagement.

La formation des logopèdes

Il existe 2 cursus différents de formation à cette profession en Belgique. L'enseignement supérieur paramédical de type court qui se fait en trois ans après le diplôme de fin d'études secondaires. Centré davantage sur la pratique professionnelle, cet enseignement est dispensé dans les Hautes Ecoles. L'enseignement universitaire (Master) permet de se spécialiser dans un domaine précis. Au programme du

Master, un tronc commun et des cours spécialisés orientés vers la finalité professionnelle. Deux stages de formation professionnelle et un mémoire de fin d'étude viennent compléter le parcours d'études
Analyse comparative des 2 systèmes

La première différence porte sur la formation de ces auxiliaires de santé.

En France, il faut passer un concours pour pouvoir entrer en école d'orthophonie. Ce concours est différent en fonction des académies et il y a un *numerus Clausus* (en 2017-2018 : 840 places en première année). Les étudiants suivent souvent une année de préparation. Il y a ensuite cinq années en école d'orthophonie dans une faculté de médecine, après l'obtention du concours. La formation confère alors le grade de master, avec un niveau bac +5.

En Belgique, il n'y a pas de concours d'entrée. Il suffit de s'inscrire soit dans les Hautes Ecoles, soit à l'université. Mais, le niveau attendu est élevé et les notes en dessous de 10 sont éliminatoires.

L'activité de profession libérale est proche de celle que l'on peut trouver en France. En Belgique, le prix de la séance d'orthophonie est fixé à 22,88 € pour 30 minutes alors qu'en France, il varie en fonction des actes mais pour le suivi classique des dys, il se situe à 28 € la séance de trente minutes.

Dans les deux cas, la sécurité sociale prend en charge le remboursement des séances.

Nous avons pu constater que la présence des logopèdes en classe ne serait-ce que pour 4 heures semaine est intéressante pour la

remédiation très proche des besoins de l'enfant. Chez nous, la présence des AVS est plus importante mais le manque de professionnalisation ainsi que les modalités de recrutement (contrat CUI-CAE) parfois discutables laissent planer un doute sur la solution la plus adaptée aux apprenants en situation de handicap. De plus, si le jeune a besoin de rééducation, elle se fera obligatoirement en cabinet et non à l'école. La participation de l'orthophoniste à toutes les actions de concertation, et notamment aux réunions de l'équipe de suivi de la scolarité relève du bénévolat, ce qui ne facilite pas la transmission des informations.

Les préconisations des logopèdes comme celle des orthophonistes ne restent qu'au stade des propositions au niveau des professeurs à la différence près que les échanges sont plus directs en Belgique de par leur présence en classe.

Il est regrettable qu'actuellement en France, le statut des orthophonistes libéraux ne leur permet pas de pouvoir, hormis dans un cadre proche de bénévolat, de réaliser un véritable partenariat dans les processus d'intégration scolaire des apprenants en situation de handicap.

**Cathia BOUCHERON et
Marc GUILLEBOT**

Actions de formation, régionales et sur site, réalisées par les membres du GAP Dys, dernier trimestre 2017

- « La mise en place du PAP et du PPS », LPA de Saint Affrique, 4 septembre, L. Branciard
- « Ecole inclusive et troubles des apprentissages », ENSFEA, Concours externes, 14 septembre 2017. L. Branciard
- « Prise en charge des troubles des apprentissages dans l'établissement », EPLEFPA de Rouffach, 27 et 28 septembre, L. Branciard
- « La mise en place du PAP et du PPS », LEGTA d'Obervailly, 29 septembre, L. Branciard
- « Sensibilisation -Formation des personnels infirmiers », Eduter, Dijon, 11 octobre, L. Duret
- « Ecole inclusive et troubles des apprentissages », ENSFEA, Concours internes, 13 octobre 2017. L. Branciard
- « Les aménagements aux examens pour les publics en situation de handicap », ENSFEA, concours externes, 8, 10, 15, 16 novembre L. Branciard, H. Lipp
- « Prise en charge des troubles des apprentissages dans l'établissement », LPA de Borgo, 19-20 décembre. L. Branciard

Des stages sont en cours de programmation pour le premier trimestre 2018

Contact : Brigitte Peral, Service de formation continue formation-continue.ensfea@educagri.fr

Séminaire : à vos agendas

Apprendre et grandir en situation de handicap dans l'enseignement agricole

Les apprenants à besoins éducatifs particuliers : une chance pour l'école

ENSFEA : 11-12 décembre 2017

Veille : biblio, sites web... Des ressources sur les troubles des apprentissages :

Ouvrages, revues, DVD

- **Dyslexies, aujourd'hui et demain**
Une anthologie dirigée par Cécile Péguin,
novembre 2017, Editions Arkuiris



De la petite sorcière au pilote de vaisseau intergalactique, des écoliers aux écrivains, de l'Indonésie au Cameroun, en passant par quelques planètes, **la dyslexie est un élément important de**

chaque histoire avec de l'humour, du suspense, des émotions et le courage de **ces héros ou héroïnes dyslexiques** pour surmonter les obstacles et obtenir une juste place dans la littérature.

- **Difficultés scolaires ou troubles Dys ?**
A. Pouhet, M. Cerisier-Pouhet, Ed. Retz, 2017
Ouvrage à destination des enseignants pour leur donner des repères sur les difficultés rencontrées par les élèves et pour leur apporter des manières concrètes de prise en charge pédagogiques.

En ligne

- **Mon cerveau à l'école** : Stanislas Dehaene, psychologue cognitiviste et neuroscientifique ouvre un site pour les enseignants.

<https://moncerveaualecole.com/#>

- **Le cerveau ne prête pas attention à ce qui l'ennuie : recommandations pour des cours efficaces**

John Medina est biologiste, enseignant et l'auteur du livre Les 12 lois de votre cerveau. Dans cet ouvrage, il expose la manière dont il organise ses cours afin de maintenir l'attention et l'intérêt de ses élèves. Il se base sur la règle des 10 minutes d'attention : au bout de 10 minutes sur un même sujet et dans une même situation, le niveau d'attention diminue. Ainsi, John Medina a organisé ses cours de 50 minutes en 5 modules de 10 minutes.

<https://goo.gl/MyL5k1>

- **C'est désormais prouvé, faire la lecture aux enfants change leur cerveau,**
Antoine Oury , In : Actualités, les univers du livre

Si vous souhaitez mettre toutes les chances du côté de votre progéniture, pour son avenir, alors la lecture à voix haute avant de dormir est définitivement le moyen de lui donner un peu d'avance dans la vie. L'hôpital pour enfants de Cincinnati (Etats-Unis) a mené des examens à l'aide de l'imagerie par résonance magnétique, plus connue sous l'acronyme IRM : les effets sur le cerveau sont « fondamentaux », assurent les chercheurs.

<https://goo.gl/m4DDBx>

- **Parler du cerveau aux élèves change tout**

Entretien avec Eric Gaspar, professeur de mathématiques et initiateur du projet Neurosup, qui vise à mettre en pratique les découvertes des neurosciences dans le quotidien de la classe.

<https://goo.gl/SsejCQ>

■ **MOOC Apprendre et enseigner avec les sciences cognitives**

<https://goo.gl/nicHQ6>

■ **L'indispensable mémoire de travail,**

Gérald Bussy, in : Revue Enjeux Pédagogiques, N°28, 2016

Parmi les différents systèmes mnésiques, la mémoire de travail (MdT) est de loin le plus indispensable à la réussite scolaire. Cet article, présente une définition de la MdT, ainsi que les troubles possibles et leur impact sur les apprentissages. Il propose également quelques aménagements de l'environnement qui permettront aux enseignants de soutenir leurs élèves présentant des difficultés de mémoire de travail.

<https://goo.gl/aKssGz>

■ **Je lis, mais je ne comprends pas... Qui sont ces « faibles compreneurs » en lecture?**

In : Parlons apprentissage, Marie-Pier Godin, mars 2017

Cet article présente les caractéristiques d'une population d'élèves qui passe parfois inaperçue dans les classes, particulièrement lors des premières années à l'école : les « faibles compreneurs ».

<https://goo.gl/9otPgU>

■ **Rapport 2016 du médiateur de l'Éducation nationale et de l'Enseignement supérieur,** Claude Bisson-Vaivre, juin 2017

Des paragraphes sur les publics Dys, leur prise en charge pour la compensation (MDPH p37), le dépistage (p40), les aménagements aux examens (p82), l'apprentissage de l'anglais et l'évaluation lors des examens (p83), la formation des membres des jurys (p85) et les BTS (p87) et de nombreux témoignages de familles sur lesquels s'appuie le médiateur.

<https://goo.gl/anM1a5>

■ **Livre blanc : les troubles dys : grande cause régionale 2017 – Vers une société plus inclusive**

Ce livre blanc est le fruit d'une réflexion menée à l'échelle régionale avec l'ensemble des acteurs concernés, et accompagnée par un comité de rédaction composé d'experts. Il comporte un volet état des lieux et un ensemble de propositions pour améliorer la prise en charge des troubles Dys.

<https://vimeo.com/218032647>

■ **L'accompagnement à l'école : dispositifs et réussite des élèves.** Dossier de veille de l'IFÉ, n°119, Reverdy Catherine (2017)

Il existe une multitude de dispositifs, qui souvent se juxtaposent au fur et à mesure des années, l'auteure les a examinés selon leur public : les dispositifs organisés pour les seuls élèves en difficulté, comme les activités pédagogiques complémentaires en primaire ; les dispositifs organisés pour tous les élèves, comme l'accompagnement personnalisé dans le secondaire.

<http://ife.ens-lyon.fr/vst/DA-Veille/119-juin-2017.pdf>

■ **Education: la méthode globale "éloigne" l'enfant de la lecture,** Rédaction RTBF, 2014

Pour les scientifiques français, la méthode syllabique est, la méthode d'apprentissage la plus efficace car elle fait travailler le bon côté du cerveau. Ce qui n'est pas le cas de la méthode globale, source de difficultés supplémentaires pour l'enfant pouvant entraîner de la dyslexie.

■ **Les bienfaits du gribouillage in : le Temps, 26 octobre 2017**



Considéré comme anti-intellectuel, le gribouillage facilite pourtant la concentration et la mémorisation.

<https://goo.gl/PvMzek>

■ **Interview du Pr Dubochet, prix Nobel de chimie 2017 (1/2)**

"J'étais très mauvais à l'école, il y a eu un directeur de collège, qui s'appelait Edgard Nots, qui m'a repéré comme dyslexique alors que j'étais en train de foirer grandement mon collège scientifique. Il m'a permis de terminer le collège... j'avais appris à compenser..."

<https://goo.gl/am8khW>

■ **Discours d'ouverture de Sophie CLUZEL pour la JND de Paris le 14 octobre 2017**

<https://www.youtube.com/watch?v=KpwiAsPyCZ8&feature=youtu.be>

■ **Étudiants dyslexiques dans mon amphi : comprendre et aider : MOOC**

Les responsables pédagogiques de ce Mooc souhaitent familiariser les participants à la dyslexie, à sa prise en charge médico-sociale et présenter les effets que ce trouble peut avoir sur la vie universitaire. Il est particulièrement destiné aux enseignants de l'enseignement supérieur et plus largement aux équipes pédagogiques. Il peut également intéresser les étudiants (dys et non dys), les missions handicap, les services de médecine préventive et toutes les personnes sensibilisées au handicap dans le milieu de l'enseignement.

<https://goo.gl/Wprqa5>

■ **Améliorer les productions écrites grâce à la synthèse vocale, C. Le Hénaff et al. ESPE de Bretagne**

Pour pallier les déficits de conscience phonologique chez les publics dyslexiques, voici une expérimentation avec un outil permettant à l'élève d'obtenir une lecture objective de son texte et d'envisager une correction en totale autonomie. C'est ce que propose ce

scénario en ayant recours aux Tice et plus particulièrement à un logiciel de synthèse vocale au nom évocateur : Donner la parole.

<https://goo.gl/GvBsJ2>

■ **75 EPUB Gallica sélectionnés par le ministère de l'Éducation nationale**

Gallica propose plus de 3 600 EPUB à télécharger gratuitement. La Direction du Numérique pour l'Éducation du ministère de l'Éducation nationale en a sélectionné 75 à destination des enseignants de Lettres inscrits sur le portail Éduthèque et de leurs élèves. Les ouvrages relèvent de plusieurs genres (roman, théâtre, poésie, conte, etc.) en littératures française et étrangère. Balzac, Baudelaire, Cervantès, Dante, Dickens, Dumas, Flaubert, Maupassant et bien d'autres.

<https://goo.gl/28whCG>

■ **Wikisource**

une bibliothèque de 233 867 textes libres et gratuits

<https://fr.wikisource.org/wiki/Wikisource>

Directeur de publication,

Emmanuel Delmotte Directeur de l'Ensfea

Rédaction Laetitia Branciard animatrice du Réseau & du GAP « Dys »

Relecture Lucile Plènegassagnes

Les bulletins du Réseau Dys sur Chlorofil



www.fondation-dyslexie.org

Grille d'alerte dyslexie pour enseignant(e)s du secondaire¹

Cette grille d'alerte a été conçue dans le but d'aider l'enseignant (e) à repérer les difficultés susceptibles de perturber le jeune dans son apprentissage **mais en aucun cas, elle ne sera complétée en vue de poser un diagnostic.**

Chaque apprenant(e) est unique, être dyslexique ne signifie pas présenter tous les signes d'alerte.

Pour chaque signe repéré, notez la Fréquence perçue : 1= Parfois, 2 = Souvent, 3 =Toujours

Signes apparents de l'apprenant(e)	Fréquence perçue			Commentaires de l'enseignant(e)
En français	1	2	3	Commentaires de l'enseignant(e)
• Lecture lente et parfois hésitante				
• Substitutions de mots visuellement ou sémantiquement proches				
• Difficultés de compréhension				
• Difficultés à rechercher des informations dans un texte				
• Faible maîtrise des connecteurs logiques (bien que, malgré que, à partir du moment où...)				
• Faible maîtrise de la concordance des temps				
• Difficultés de conjugaison				
• Règles d'orthographe connues mais <u>difficilement appliquées</u>				
• Accès difficile au langage élaboré (<u>métaphores, inférences...</u>)				
• Vocabulaire faible ou imprécis				
• Difficultés d'élaboration et de compréhension syntaxique (phrases enchâssées, subordonnées)				

¹ Document réalisé pour la Fondation Dyslexie par Béatrice Colson, orthophoniste française et Valérie Vandorpe, logopède belge, en collaboration avec plusieurs établissements secondaires. Reproduction autorisée sans modifications de contenu

En langues étrangères	1	2	3	Commentaires de l'enseignant(e)
• Difficultés persistantes dans l'apprentissage des langues				
• Compétences à l'oral nettement supérieures qu'à l'écrit.				
• Difficultés à intégrer le vocabulaire (le mémoriser et l'utiliser en spontané)				
• Difficultés à intégrer des structures syntaxiques différentes de la langue maternelle.				
3. En EDM histoire/géographie/biologie	1	2	3	Commentaires de l'enseignant(e)
<i>La répercussion du déficit en lecture peut être importante dans ces matières. Les signes relevés pour le cours de français y sont d'application.</i>				
• Difficultés au niveau du repérage temporel (chronologie) et de la mémorisation des dates (inversions).				
• Difficultés de lecture des schémas du fait				
• Difficultés de lecture et de mémorisation des mots complexes spécifiques à ces branches. (Mendeleïev, australopithèque,...)				
4 En mathématiques/chimie/physique	1	2	3	Commentaires de l'enseignant(e)
• Inversion des chiffres, confusion dans les lettres représentant les termes dans le calcul littéral.				
• Difficultés de repérage dans les énoncés des problèmes.				
• Difficultés de mémorisation et d'utilisation des symboles spécifiques à ces matières.				
• Difficultés à passer du langage mathématique à la langue française et inversement*				
• Difficultés de mémorisation des formules*				
• Faibles connaissances des faits arithmétiques de base (tables d'addition et de multiplication, procédés de calcul mental)*				
• Utilisation systématique du calcul écrit même mentalement*				

** Ces signes peuvent être la manifestation d'une dyscalculie associée ou isolée.*

En général	1	2	3	Commentaires de l'enseignant(e)
<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'organisation au niveau des cours, gestion du journal de classe, planification du travail à réaliser 				
<ul style="list-style-type: none"> • Découragement, perte d'estime de soi 				
<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés d'attention 				
<ul style="list-style-type: none"> • Difficultés de mémoire de travail 				
<ul style="list-style-type: none"> • Fatigabilité du fait de la double tâche (due à un défaut d'automatisation des acquis de base) 				

Commentaire général :

Signature de l'enseignant(e)

Document réalisé pour la Fondation Dyslexie par Béatrice Colson, orthophoniste française et Valérie Vandorpe, logopède belge,

en collaboration avec plusieurs établissements secondaires. Reproduction autorisée sans modifications de contenu.